



## AIDE AUX SYNDICATS CSN

Afin d'aider les syndicats CSN à participer au forum, la CSN remboursera les frais suivants pour une participante ou un participant par syndicat :

1. Le salaire et les avantages sociaux réellement perdus (**preuve de libération syndicale et talon de paie sont exigés**);
2. Les dépenses réellement encourues et selon les barèmes en vigueur à la CSN :

### DÉPENSES

Déjeuner :	10,15 \$
Dîner :	22,65 \$
Souper :	28,00 \$
Coucher :	143,10 \$
Kilométrage :	0,513 \$

### FRAIS DE GARDE

La répartition quotidienne des frais de garde s'effectue comme suit :

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	11,30 \$	17,00 \$	22,40 \$	5,85 \$
Après-midi	11,30 \$	17,00 \$	22,40 \$	5,85 \$
Soirée – pour le travail après 18 heures	17,20 \$	22,40 \$	27,80 \$	5,85 \$
Nuit – pour le travail après 24 heures	22,70 \$	33,45 \$	46,65 \$	5,85 \$

*En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 11,30 \$ pour un enfant et de 5,85 \$ pour chaque enfant additionnel.*

### FRAIS DE STATIONNEMENT

Les frais de stationnement et de taxi sont remboursés sur **présentation de reçus**.

Les frais de taxi sont remboursés de l'aéroport ou de la gare au lieu du coucher ou de la réunion.

Nous vous prions de remplir le formulaire *Rapport de dépenses* qui vous sera remis lors de l'événement et de l'envoyer à l'adresse suivante :

Constance Godin, CISP-CCGN  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5

N'oubliez pas d'y joindre toutes les pièces justificatives nécessaires (preuve de libération, talon de paie, reçus, etc.).